



VENDÉE

CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2010 DRH 232
**portant liste d'aptitude au grade de technicien supérieur
au titre de la promotion interne 2010**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 95-29 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux ;

VU la délibération du Conseil Général du 28 septembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade après avis du Comité Technique Paritaire ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 2 février 2010 ;

CONSIDERANT les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Monsieur Vincent MENUET, contrôleur de travaux, est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de technicien supérieur, après examen professionnel, au titre de la promotion interne 2010.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le - 5 FEV. 2010

Pour ampliation
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil Général, compte tenu de la réception
à la Préfecture le
et de la publication le 5 FEV. 2010
Pour le Président,
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines
Jean GUILBAUD

Le Président du Conseil Général

Pour le Président,
Le Directeur Général

Franck VINCENT

